



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### DELIBERATION n° 2024-003

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
présents : 13  
procurations : 4  
votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à  
19 heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 7 février 2024

PRESENTS : Mmes, Ms F. DURAND / V. MONTOVERT / C. BINET / B. ABDELKRIM / C. CASTELLI / M. CONTAMIN / E. DUJARDIN / M. FRATACCI / Y. JAFFRES / C. LINAGE / P. ROZE / M. SOBOUL / C. VACHER

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms L. FRANCOIS (pouvoir à B. ABDELKRIM) / C. COCAT (pouvoir à P. ROZE) / C. DENIS (pouvoir à V. MONTOVERT) / C. DIMIER (pouvoir à M. FRATACCI)

ABSENTS :

### FIXATION DES TARIFS D'ENTREE AU CONCERT D'ANDRE PRIETO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur Fabien DURAND, Président du Conseil d'Administration, expose :

Dans le cadre des animations multigénérationnelles, le CCAS propose un concert d'André Prieto le samedi 30 mars 2024 ouvert à tout public.

Un répertoire des chansons de Ferrat, Moustaki, Brassens, Brel va animer la fin de l'après-midi.

Le coût de cette prestation de deux heures s'élève à 550 €.

Le CCAS propose un droit d'entrée unique de 10 € par personne.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

**D'approuver** l'application du prix d'entrée au concert d'André Prieto, tel que présenté par le Président,

**D'autoriser** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** l'application du prix d'entrée au concert d'André Prieto, tel que présenté par le Président,

**Autorise** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 19 février 2024

  
Le Président,  
  
Fabien DURAND